



► **Compte rendu des travaux**

10C

Conférence internationale du Travail – 109^e session, 2021

Date: 13 janvier 2022

Séance plénière

Résultats des travaux du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie

Table des matières

	Page
Présentation et discussion des résultats des travaux du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie	3
Résolution concernant les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie: adoption	18

Samedi 11 décembre 2021, 13 h 55

Président: M. Zniber

Présentation et discussion des résultats des travaux du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie

Le Président

(original anglais)

Nous en venons à présent aux travaux du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie ainsi qu'à la résolution proposée, qui contient les conclusions du groupe et dont le texte figure dans le *Compte rendu des travaux, n° 10A*. Le résumé des débats du groupe de travail fait l'objet du *Compte rendu des travaux, n° 10B*.

J'ai le plaisir de rappeler que le bureau du groupe de travail est composé comme suit: M^{me} Kigenyi, présidente; M^{me} Sephomolo, vice-présidente employeuse; M^{me} El Amri, vice-présidente travailleuse; le rapporteur est M. Vieira.

Je donne maintenant la parole à M. Vieira afin qu'il nous présente les travaux du groupe de travail. Les membres du bureau prendront ensuite chacun la parole.

M. Vieira

Rapporteur du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie
(original anglais)

C'est un grand honneur pour moi et pour le gouvernement des États-Unis d'Amérique de présenter à la Conférence le rapport et les résultats du groupe de travail sur les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie. Je suis fier d'annoncer que ce dernier a réussi, contre toute attente, à se mettre d'accord sur la résolution proposée et les conclusions concernant la discussion générale sur les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie.

Le groupe de travail a tenu sept séances plénières en mode mixte, la quasi-totalité des délégués se joignant virtuellement à lui, à l'exception d'un petit nombre de membres des groupes des employeurs et des travailleurs. Tout en examinant les chances à saisir et les défis à relever dans le contexte de l'avenir du travail et de la pandémie de COVID-19, le groupe de travail a axé sa discussion sur quatre points: premièrement, quelles sont les principales difficultés et perspectives associées au développement des compétences et à l'apprentissage tout au long de la vie dans un monde du travail en mutation, bouleversé de surcroît par la pandémie de COVID-19? Deuxièmement, comment adapter et, si nécessaire, moderniser les principaux éléments des systèmes de développement des compétences – politiques, gouvernance, anticipation des besoins, financement et mise en œuvre – tout en faisant face aux changements et aux bouleversements causés par la pandémie de COVID-19? Troisièmement, quels sont les rôles et responsabilités des gouvernements et des partenaires sociaux dans la réalisation du potentiel de transformation qu'offrent le développement des compétences, l'apprentissage tout au long de la vie et la formation et l'éducation pour tous? Enfin, quatrièmement, en vue de renforcer, à l'échelle mondiale, le rôle de chef de file de l'OIT

dans le domaine du développement des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie, quels devraient être les fondements d'une stratégie de l'OIT en matière de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie qui utiliserait tous les moyens d'action disponibles, en particulier la recherche, les normes, l'assistance technique et la coopération pour le développement?

La discussion du groupe de travail a été organisée en trois parties. Durant la première semaine, il a tenu deux séances centrées sur les quatre points pour discussion, après les discours d'ouverture de la présidente et de la représentante du Secrétaire général. Durant la seconde semaine, un groupe de rédaction, composé de sept représentants des groupes gouvernemental, employeur et travailleur, s'est réuni pendant cinq séances et a élaboré un projet de conclusions. Toutefois, le groupe n'est pas parvenu à un consensus sur de nombreux points et alinéas. Durant la dernière semaine, le groupe de travail dans son ensemble a tenu cinq séances pour examiner et réviser le projet de conclusions. Il a finalement réussi à parvenir à un consensus et à finaliser la résolution proposée et les conclusions. Cela n'a pas été une tâche facile, car les positions et les points de vue des mandants différaient considérablement sur certaines questions cruciales. Cependant, nous sommes parvenus à un consensus.

La résolution proposée et les conclusions sont structurées en quatre parties. La partie I donne une vue d'ensemble succincte du développement des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie dans un monde du travail en pleine mutation et mis à mal par la pandémie de COVID-19. Elle appelle à renforcer et à faire évoluer les systèmes de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie afin qu'ils puissent gagner en pertinence, en inclusivité et en résilience et mieux s'adapter aux mutations du monde du travail. La partie II propose des principes directeurs pour des systèmes de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie qui soient inclusifs, adaptés aux besoins et résilients. Elle souligne l'importance de formuler des politiques de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie en consultation avec les partenaires sociaux et de les aligner sur les cadres des politiques de l'emploi et les objectifs de développement durable pertinents. La partie III propose des mesures visant à promouvoir des systèmes de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie qui soient inclusifs, adaptés aux besoins et résilients. Enfin, la partie IV présente des recommandations concernant l'action future de l'OIT. Elle invite l'OIT à concevoir, pour la période 2022-2030, une stratégie en matière de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie qui soit cohérente, inclusive et tienne compte des considérations de genre et qui lui permette d'asseoir son rôle de premier plan à l'échelle mondiale dans ce domaine et d'apporter un appui renforcé aux mandants en matière de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie. Elle demande au Directeur général de présenter cette stratégie au Conseil d'administration pour approbation à sa 346^e session.

Compte tenu des différences de fuseaux horaires – la participation des délégués pouvant se prolonger tard dans la soirée à Tokyo et débiter tôt le matin à Buenos Aires – nous sommes en droit de dire que nous avons vraiment travaillé 24 heures sur 24. Il n'a pas été facile de coordonner les positions des groupes dans le cyberspace. Les rencontres en présentiel, qui auraient grandement permis de définir et d'affiner plus facilement et plus rapidement la résolution proposée et les conclusions sur les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie nous ont cruellement fait défaut. Les divergences d'opinions ont été fréquemment exprimées. À certains moments, il nous a semblé impossible de parvenir à un consensus, mais nous avons persévéré. Nous avons mis de côté ce qui nous divise et nous nous sommes concertés pour trouver des solutions. Nous sommes finalement parvenus à un accord grâce

au consensus sur le fait que les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie sont essentiels pour promouvoir une approche centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente et contribuent à une transition juste vers l'avenir du travail. Ils jouent également un rôle essentiel pour l'épanouissement humain et le plein emploi productif et librement choisi pour tous. Si le groupe de travail a réussi, c'est parce qu'il a su tirer parti de toute la force inhérente à l'approche tripartite de l'OIT. Je suis sûr que je peux parler au nom de toutes les personnes présentes lorsque je dis que nous avons été stupéfaits par l'engagement et la capacité des porte-parole à trouver des solutions. Avec la résolution et les conclusions proposées, nous donnons à l'OIT un mandat clair pour poursuivre son rôle de chef de file en matière de compétences et d'apprentissage tout au long de la vie dans le système international. Cela signifie que l'OIT peut continuer à être une source d'inspiration et d'espoir pour des millions de personnes de par le monde.

Avant de conclure, je tiens à saluer, au nom des participants du groupe de travail, les contributions de certains collègues engagés qui ont assuré le succès de notre ambitieuse entreprise. Tout d'abord, nous adressons nos sincères remerciements à la présidente du groupe de travail, Son Excellence M^{me} Eunice Kigenyi, qui a su conduire les débats avec une finesse diplomatique et une perspicacité des plus remarquables. Nous tenons à remercier les deux vice-présidentes – pour le groupe des employeurs, M^{me} Lindiwe Sephomolo, et pour le groupe des travailleurs, M^{me} Amal El Amri – pour leur engagement total afin que la résolution proposée et les conclusions sur les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie répondent aux préoccupations et aux aspirations des employeurs et des travailleurs du monde entier. Nous souhaitons également remercier les membres gouvernementaux du groupe de travail qui ont assumé la responsabilité de s'exprimer au nom de leurs groupes régionaux, ainsi que les autres membres gouvernementaux, pour leur engagement et leurs contributions constructives. Nous souhaitons de même exprimer notre gratitude à tous les membres du secrétariat qui nous ont prêté un concours inestimable, sous la direction avisée de M^{me} Martha E. Newton, représentante du Secrétaire général, et de son adjoint, M. Sangheon Lee, qui a été assisté par M. Srinivas Reddy et d'autres experts. Nous remercions tout particulièrement les interprètes, techniciens et autres héros de l'ombre qui nous ont permis de mener nos délibérations avec une relative aisance, compte tenu des circonstances difficiles.

M^{me} Sephomolo

Vice-présidente employeuse du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie (original anglais)

Ces deux dernières semaines, nous avons discuté du développement des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie, une question à laquelle les employeurs attachent de l'importance, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des mutations rapides qui sont à l'œuvre dans le monde du travail. Nos échanges n'ont pas toujours été faciles. Toutefois, les employeurs se félicitent que les négociations aient abouti à une résolution et à des conclusions équilibrées qui tiennent compte de leurs grandes préoccupations ainsi que du besoin de compétences techniques et de compétences fondamentales, tant humaines que sociales, qui soient appropriées pour permettre un apprentissage tout au long de la vie, qu'il soit formel ou informel.

Au nom des employeurs, je tiens à remercier le Président de la Conférence internationale du Travail ainsi que la présidente du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, M^{me} l'Ambassadrice Eunice Kigenyi, d'avoir facilité les séances plénières du groupe de travail.

Ce n'était assurément pas chose aisée, surtout dans cette configuration hybride. Je remercie la présidente pour son sens de l'équité, sa patience et ses orientations. Je remercie également la vice-présidente travailleuse de notre groupe, M^{me} Amal El Amri, et les différents coordonnateurs gouvernementaux régionaux pour leur précieux apport. Je tiens enfin à remercier tous les membres du groupe des employeurs pour le soutien qu'ils m'ont manifesté dans les circonstances difficiles de cette Conférence hybride, ainsi que l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) du BIT pour leur contribution inestimable à nos travaux.

Je pense sincèrement que le texte que nous sommes sur le point d'adopter est non seulement équilibré mais, surtout, réaliste et source d'inspiration. Nous sommes fermement convaincus que les mesures concrètes convenues dans le texte matérialiseront l'action de l'OIT en faisant d'elle la figure de proue du développement des compétences sur la scène mondiale. Chacun d'entre nous, les mandants tripartites de l'OIT, tirera profit des investissements à moyen et long termes qui résulteront de l'inscription dans le programme et budget de l'OIT du développement des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie. Nous aurons davantage d'experts en compétences, notamment dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent, pour aider les plus de 180 États Membres de l'Organisation. Grâce à des orientations stratégiques, à des conseils techniques et à l'anticipation et à la gouvernance en matière de compétences, nos systèmes d'éducation et de formation deviendront plus forts et pourront ainsi permettre à tous d'avoir les compétences et l'état d'esprit voulus pour atteindre le plein emploi productif et librement choisi, à l'heure actuelle et dans l'avenir. Il est spécialement important de veiller à ce que les compétences soient en phase avec les besoins du marché du travail.

Notre groupe se félicite également que le rôle majeur de la croissance de la productivité soit reconnu dès le tout premier point des conclusions. Au-delà des clichés et des idées préconçues selon lesquelles elle consisterait à obtenir davantage des travailleurs en leur donnant moins, la croissance de la productivité permet aux entreprises d'investir les sommes économisées dans le développement des compétences des travailleurs et d'acquérir les machines et équipements propres à favoriser le cumul des compétences, avec de meilleurs salaires à la clé, ce qui contribue en retour à stimuler encore la productivité. La croissance de la productivité joue donc, elle aussi, un rôle déterminant dans la lutte contre la pauvreté et est intimement liée au développement.

Notre groupe est particulièrement heureux que le texte souligne l'importance des objectifs suivants: positionnement de l'OIT en première ligne du développement des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie sur la scène mondiale; allocation des ressources humaines et financières nécessaires dans le cadre du programme et budget de l'OIT; reconnaissance des compétences fondamentales, telles que l'aptitude à résoudre les problèmes, à communiquer, à diriger ou l'esprit d'équipe; reconnaissance de l'apprentissage sous toutes ses formes, qu'il soit formel, informel ou non formel; reconnaissance de l'importance des compétences numériques; mise en adéquation de la formation et de l'éducation avec les besoins du marché du travail dans le but ultime de réduire les pénuries de compétences, qui sont actuellement en hausse; reconnaissance des responsabilités communes et partagées, quoique différenciées, incombant à l'ensemble des gouvernements, des employeurs et des travailleurs dans la promotion du développement des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie; assistance aux travailleurs informels dans leur transition vers l'économie formelle; résolution des problèmes de motivation et promotion d'une ouverture à l'apprentissage; et reconnaissance de la nécessité de coopérer avec d'autres institutions multilatérales dans l'action à mener en matière de compétences. L'OIT doit apporter un soutien accru à ses Membres pour les aider à renforcer, au

moyen du dialogue social, leurs systèmes de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie. Pour atteindre ces objectifs concrets, il faut élaborer des cadres de politiques efficaces concernant les systèmes de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie.

En conclusion, j'ai été honorée de représenter le groupe des employeurs lors de cette discussion générale et de partager le point de vue du secteur privé sur le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie. Nous attendons avec intérêt de voir comment ces activités très importantes continueront de progresser et d'évoluer ces prochaines années sous l'action de l'OIT, et comment celle-ci mettra à profit les perspectives offertes par l'avenir du travail.

M^{me} El Amri

Vice-présidente travailleuse du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie

Monsieur Omar Zniber, Président de la Conférence internationale du Travail, Monsieur Guy Ryder, Directeur général de notre institution, Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, Mesdames et Messieurs qui êtes la cheville ouvrière de notre Organisation.

La discussion au sein de notre groupe de travail a montré que les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie sont d'une importance vitale pour les travailleurs du monde entier. Nous ne pensions pas que le sujet pouvait être clivant. Néanmoins, et dans ce format hybride, de plus, nous avons eu des discussions difficiles, controversées, loin d'être consensuelles. Dans ce format hybride, hier, nous sommes quand même parvenus à surmonter certains malentendus et, au final, à nous mettre d'accord sur un certain nombre de conclusions qui, nous en sommes convaincus, fourniront des orientations pertinentes aux mandants de l'OIT et au Bureau pour faire avancer la stratégie de l'Organisation en matière de compétences et d'apprentissage tout au long de la vie, à un moment où le monde du travail est confronté à des défis sans précédent en raison de la pandémie et d'autres facteurs mondiaux de changement.

Cette situation appelle une action collective pour construire un avenir et répondre aux défis, certes interdépendants de la pandémie mais surtout exacerbés par cette dernière, comme la nécessité urgente de parvenir à une économie sans carbone et d'exploiter le potentiel de la numérisation et des nouvelles technologies pour le bien de tous.

La stratégie de l'OIT, construite à partir des conclusions de nos travaux, doit garantir que les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie sont au centre de transitions numérique et climatique justes, ce qui, selon nous, est bien mis en exergue dans le texte adopté. Celui-ci aborde à juste titre la reconnaissance des droits à l'éducation et à la formation et la nécessité d'éliminer le travail des enfants comme autant de droits et de principes fondamentaux. Sans ces droits et principes, le succès serait beaucoup plus difficile à atteindre.

Les références à la convention (n° 140) sur le congé-éducation payé, 1974, à la convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, et à la recommandation n° 195 qui l'accompagne, ainsi qu'à la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, sont particulièrement bienvenues, tout comme la référence importante à la négociation collective qui constitue le moyen par lequel les formations sont majoritairement organisées, d'une manière qui répond à la fois aux besoins des travailleurs et à ceux des employeurs.

La coopération tripartite et le dialogue social, en ce qui concerne le développement et la mise en œuvre de l'apprentissage tout au long de la vie, ont aussi une place de choix dans le texte. Nous nous félicitons également des références à la Déclaration du centenaire et à l'appel mondial à l'action de 2021 qui ont contribué à ouvrir la voie à ce débat. Nous aurions aimé voir des conclusions plus ciblées et plus claires concernant les responsabilités des employeurs en matière de financement de la formation. Il est clair que les responsabilités auxquelles il est fait référence dans le texte doivent être partagées et différenciées en respectant ce principe. En effet, les travailleurs ne doivent pas être obligés de payer pour le développement de leurs propres compétences.

Les conclusions abordent également l'importante question de l'accès pour tous à la formation tout au long de la vie, qui ne peut être effectif sans la suppression des obstacles discriminatoires auxquels se heurtent plusieurs catégories de travailleurs, notamment les travailleurs de l'économie informelle. Nous aurions préféré une référence claire aux travailleurs des plateformes, mais ceux-ci sont néanmoins couverts par le texte, en particulier au paragraphe 5 où il est fait mention de travailleurs en situation de fragilité ou de vulnérabilité, ce qui est clairement leur cas.

Nous saluons également le message clair des conclusions selon lequel tous les travailleurs engagés dans des formes incertaines de travail doivent avoir un accès effectif aux compétences et à l'apprentissage tout au long de la vie. À cet égard, les recherches confiées au Bureau pour garantir des voies d'accès aux compétences et à l'apprentissage tout au long de la vie pour les travailleurs à temps partiel, ceux sous contrat à durée déterminée et ceux qui travaillent par l'intermédiaire d'agences d'emploi privées sont une priorité pour notre groupe.

Les qualifications formelles et le travail décent pour les éducateurs et les formateurs sont essentiels et trouvent leur place dans les conclusions. Ce point est important non seulement dans l'économie formelle, mais aussi pour les parcours de transition du travail informel vers le travail formel. Des systèmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels solides, un financement adéquat de l'apprentissage, aujourd'hui insuffisant au niveau mondial, un travail décent pour ceux qui dispensent la formation, avec la reconnaissance du rôle de l'organisation des travailleurs elle-même dans la transmission des compétences et de l'apprentissage, sont essentiels pour garantir que les systèmes tiennent la promesse d'un travail décent pour tous. L'analyse des besoins de compétences, l'utilisation des technologies avancées et l'intégration des services de conseil et d'orientation sont bien présentées dans les conclusions.

Dans le même temps, celles-ci reconnaissent la persistance de la fracture numérique, et la nécessité de s'y attaquer. Près de la moitié de la population mondiale n'a pas accès ou ne dispose que d'un accès limité à Internet, ce qui l'empêche de bénéficier des progrès technologiques actuels.

Les conclusions font également référence à la productivité et à son amélioration. À cet égard, il importe de souligner que, dans bon nombre de paragraphes, la productivité est censée aller de pair avec le plein emploi librement choisi et le travail décent. En ce qui concerne les gains de la productivité, nous rappelons le débat que nous avons eu au sein du Conseil d'administration sur le fait que la productivité et son amélioration doivent faire partie d'une stratégie globale visant à assurer un travail décent et des revenus décents aux travailleurs.

Bien que le groupe des travailleurs appréhende probablement mieux que quiconque l'existence de différences entre les pays, nous rappelons que l'ADN de l'OIT est la promotion des normes et des principes. Or nous avons le sentiment que certaines parties du texte mettent plus l'accent sur les différences entre les pays que sur la nécessité d'atteindre partout les

normes les plus élevées. Le congé-éducation payé, par ailleurs bien référencé dans le texte, en offre un exemple.

Quant à la Déclaration du centenaire, qui promettait un programme de transformation pour l'égalité des sexes, étant donné la segmentation qui caractérise de ce point de vue nos marchés du travail et nos systèmes d'apprentissage, les conclusions de la discussion contribuent à réaliser cette promesse, même si nous aurions souhaité un langage plus fort et plus ferme à cet égard. Les références aux travailleurs confrontés à la discrimination et à l'exclusion, y compris les peuples autochtones, les migrants, les réfugiés et les personnes en situation de fragilité ou de vulnérabilité, sont porteuses d'un réel espoir que l'exclusion d'un si grand nombre d'entre eux des compétences et des possibilités d'apprentissage sera surmontée grâce à l'action de l'OIT.

Nous nous félicitons du fait que les conclusions proposées accordent une place centrale à des systèmes robustes et bien dotés en ressources, avec notamment des enseignants qualifiés et de qualité. La reconnaissance au deuxième paragraphe du fait que l'accroissement des moyens alloués au développement des compétences et à l'apprentissage tout au long de la vie ne constitue pas un coût mais un investissement dans l'avenir doit guider la réponse politique à tous les niveaux. Nous souhaitons réaffirmer, comme nous l'avons fait au sein du groupe de travail, qu'il s'agit d'un investissement qui doit relever de la responsabilité des employeurs et qui est également dans leur intérêt. Les processus tripartites impliquent inévitablement des compromis, et si nous constatons quelques faiblesses, les conclusions auxquelles nous sommes parvenus comportent de nombreux points forts.

Je tiens à remercier la présidente du groupe de travail, M^{me} Eunice Kigenyi, qui a fait montre d'une grande patience tout au long de ce processus. Je salue également l'engagement de la porte-parole et vice-présidente employeuse, M^{me} Lindiwe Sephomolo, et des membres gouvernementaux qui se sont joints à nous dans notre volonté de garantir des systèmes de compétences et d'apprentissage tout au long de la vie accessibles non seulement aux privilégiés et aux personnes bien placées, mais à tous les membres de toutes les sociétés du monde entier. Cela doit être un élément central pour faire avancer les propositions portées par ces conclusions lors des délibérations du Conseil d'administration sur la stratégie à adopter.

En conclusion, permettez-moi de remercier mon propre groupe pour la confiance qu'il m'a témoignée en me demandant de le guider dans cette discussion. Je remercie tout particulièrement les travailleurs membres du groupe de rédaction ainsi que les équipes de la Confédération syndicale internationale, de l'Internationale de l'Éducation et du Bureau des activités pour les travailleurs. Permettez-moi également de remercier le Bureau, ainsi que les interprètes. Je n'oublie pas les porte-parole des régions.

Avec ces commentaires, je suis heureuse, au nom du groupe des travailleurs, de recommander ces conclusions pour adoption en séance plénière par la Conférence internationale du Travail.

M^{me} Kigenyi

**Présidente du Groupe de travail chargé de la discussion générale
concernant les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie
(original anglais)**

J'ai l'honneur, en ma qualité de présidente du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, de vous soumettre quelques observations sur nos débats et nos travaux. Je souhaiterais tout d'abord

mettre en lumière certains points, afin de compléter l'excellent compte rendu que vous ont présenté le rapporteur, M. Philip Vieira, et les vice-présidentes.

Permettez-moi de commencer en rappelant que la dernière discussion générale sur les compétences a eu lieu en 2008, à la 97^e session de la Conférence internationale du Travail, qui a adopté la résolution concernant l'amélioration des aptitudes professionnelles pour stimuler la productivité, la croissance de l'emploi et le développement. Depuis, il s'est passé beaucoup de choses. L'évolution technologique, la numérisation et le changement climatique se sont accélérés, apportant de nouveaux défis à relever et occasions à saisir, et imposant de nouvelles priorités en matière de développement des compétences. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté en 2015. Cette année-là, dans l'Accord de Paris, les pays ont réaffirmé leur engagement à lutter contre le changement climatique. L'OIT a lancé la discussion mondiale sur l'avenir du travail et a adopté en 2019 la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail et son approche centrée sur l'humain.

Il ne fait aucun doute que le développement des compétences joue un rôle primordial pour concrétiser l'approche centrée sur l'humain à l'heure de ces transformations multiformes et récolter les fruits d'un avenir du travail décent pour tous.

De plus, la pandémie de COVID-19 a suscité de nouveaux objectifs en matière de compétences et d'apprentissage tout au long de la vie, reconnaissant le rôle des mesures d'actualisation et de perfectionnement professionnel pour surmonter la crise actuelle et mieux construire l'avenir.

Il était donc temps de revoir le thème des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie et de se mettre d'accord sur les points suivants: principales difficultés et perspectives associées à ce thème dans un monde du travail en mutation; éléments clés de systèmes de compétences modernes; rôles et responsabilités des gouvernements et des partenaires sociaux; rôle de l'OIT en tant qu'institution de référence à l'échelle mondiale pour les questions relatives aux compétences et à l'apprentissage tout au long de la vie.

Un rapport riche, informatif et bien rédigé nous a été soumis avant la Conférence: *Compétences et apprentissage tout au long de la vie: repenser ces outils essentiels pour l'avenir du travail*, résultat de recherches et de consultations approfondies, tant au sein du Bureau qu'auprès des mandants. Ce rapport dresse un tableau des grandes tendances à l'œuvre et de leurs conséquences sur les besoins de compétences et d'apprentissage tout au long de la vie, examine des solutions pratiques et des approches novatrices pour l'élaboration des systèmes de développement des compétences, y compris de mécanismes de gouvernance et de financement, et sollicite les conseils de la Conférence sur la voie à suivre vers une stratégie de l'OIT pour un apprentissage tout au long de la vie qui soit inclusif, prêt à faire face à l'avenir et adapté aux besoins du marché du travail.

Il ressort des données présentées dans le rapport que malgré l'accroissement constant du nombre d'années de scolarisation, on constate des disparités entre les sexes et d'un pays à l'autre, tandis que persistent l'inadéquation des compétences et le sous-financement de la formation des adultes. Le rapport souligne l'importance croissante des compétences numériques, des compétences pertinentes pour la transition écologique et des compétences élémentaires. Il montre à quel point l'anticipation des besoins, la bonne gouvernance et le dialogue social sont essentiels pour faire en sorte que les systèmes de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie soient prêts à affronter l'avenir et pour faciliter les transitions vers le marché du travail. Il montre par ailleurs que la reconnaissance et la validation des compétences et des qualifications acquises dans le cadre d'un apprentissage antérieur, fût-il informel ou non formel, facilitent l'utilisation de ces aptitudes et

réduisent les pénuries de compétences sur le marché du travail. Il insiste sur la nécessité d'accroître les moyens alloués à l'apprentissage tout au long de la vie, de renforcer le caractère inclusif et la pertinence des systèmes de développement des compétences, en s'appuyant sur une approche multipartite et sur le dialogue social.

Malgré l'accord unanime des mandants tripartites qui, lors d'une discussion dynamique, ont reconnu l'importance fondamentale et renouvelée de l'enrichissement des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie pour le développement durable, le plein emploi productif et librement choisi et le travail décent pour tous, il n'y a pas eu de communauté de vues sur les aspects opérationnels et les éléments d'un système moderne et de bonne qualité en la matière.

Au cours de nos délibérations, nous savions qu'il serait difficile de se mettre d'accord sur les éléments et principes clés, vu le contexte difficile d'un monde du travail en proie à des mutations qui affectent pays et régions de manière différente, et en même temps les attentes élevées concernant le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie pour tous.

Compte tenu de la diversité des questions soulevées dans nos débats, des diverses perspectives offertes et de la somme de précieuses expériences nationales qui ont été discutées au sein du groupe, je peux dire avec satisfaction que ces trois semaines de travail ont été extrêmement productives, constructives et gratifiantes. Nous avons formulé des conclusions fortes et pragmatiques, qui portent sur des questions de fond et sont axées sur l'avenir. Ces conclusions ont été intégrées dans un cadre d'action global auquel les trois groupes de mandants – gouvernements, employeurs et travailleurs – peuvent souscrire et qu'ils pourront adapter à leurs besoins propres en tenant compte des spécificités de leur contexte national. Les orientations que nous avons données à l'Organisation et au Bureau sont d'ordre stratégique, et les actions attendues sont clairement définies. Je pense que, là aussi, nous sommes parvenus à instaurer un équilibre satisfaisant entre la nécessité de poursuivre et d'approfondir les travaux en cours dans des domaines clés, et celle de nous confronter à de nouvelles problématiques.

Nous avons pour tâche de discuter des enjeux et des éléments fondamentaux d'un système de compétences de qualité, ainsi que des rôles clés des mandants tripartites et du Bureau. En toute modestie, je pense que nous nous sommes très bien acquittés de cette tâche. Cela a été possible grâce à un dialogue social efficace et à la recherche du consensus sur toutes les questions, dont beaucoup étaient délicates et ont donné lieu à des divergences d'opinions et de perspectives.

À cet égard, je voudrais exprimer ma très sincère gratitude aux membres du groupe de rédaction, qui se sont appuyés, pour commencer leurs travaux, sur les conclusions provisoires préparées par le secrétariat, sur la base des deux jours de discussion générale. Ces conclusions provisoires concises n'étaient qu'une base et le groupe de rédaction a dû débattre longuement pour parvenir au projet de conclusions. Le groupe de rédaction témoigne lui-même de ce dialogue social, auquel les trois parties – gouvernements, employeurs et travailleurs – ont contribué par leurs propositions et points de vue constructifs.

Je voudrais remercier les vice-présidentes, M^{me} Lindiwe Sephomolo pour les employeurs et M^{me} Amal El Amri pour les travailleurs, de l'enthousiasme, de l'ambition et de la détermination dont elles ont fait preuve. Je remercie de même les membres gouvernementaux pour leur utile contribution et leur travail de réflexion tout au long de nos séances. Mes remerciements s'adressent également, pour leur implication constructive et sans faille, aux plus de 200 délégués qui ont été présents et ont pris une part active aux travaux du groupe de travail.

Je tiens enfin à remercier le secrétariat: la représentante du Secrétaire général, M^{me} Martha Newton, et son adjoint, M. Sangheon Lee, et tout particulièrement l'équipe chevronnée de conseillers techniques et d'experts, d'avoir aussi bien préparé la discussion du groupe de travail et le rapport fouillé qui a fourni une excellente base de discussion, et de nous avoir offert leur soutien compétent pendant les délibérations. Enfin, je remercie les coordinatrices, M^{me} Lisa Wong et M^{me} María Recort Ruiz, qui ont apporté un appui continu, harmonieux et efficace tout au long de ces trois semaines de travail, et qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour aider le groupe de travail à parvenir au résultat final.

Notre groupe a atteint le terme de son mandat, mais le vrai travail ne fait que commencer. La Conférence a exhorté l'Organisation à concevoir, en matière de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie pour la période 2022-2030, une stratégie qui soit cohérente, inclusive et tienne compte des considérations de genre. Elle a en outre demandé au Directeur général de présenter au Conseil d'administration la stratégie qu'il aura établie, assortie d'une estimation des ressources requises pour l'exécuter. Nous, mandants de l'OIT, sommes bien entendu prêts à continuer à nous engager et à soutenir la formulation et la mise en œuvre de cette stratégie.

Je voudrais pour terminer citer quelques lignes de nos conclusions. Ces mots à l'évidence donnent une force accrue à nos travaux et confèrent à l'ensemble des mandants ainsi qu'au Bureau la responsabilité de veiller à ce que ces conclusions soient appliquées: «L'accroissement des moyens alloués au développement des compétences et à l'apprentissage tout au long de la vie constitue non pas une charge mais un investissement dans l'avenir. Il est fondamental pour promouvoir une approche centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente... [R]appelant que la recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, prévoit que les Membres devraient reconnaître que l'éducation et la formation sont un droit pour tous, et eu égard à la situation nationale, les gouvernements devraient coopérer avec les partenaires sociaux en vue d'assurer à tous un accès à l'apprentissage tout au long de la vie...». Les conclusions invitent le Bureau à soutenir, notamment, le développement des capacités des mandants de l'OIT et à concevoir «des initiatives visant à aider les gouvernements qui, en coopération avec les partenaires sociaux, élaborent et mettent en œuvre des systèmes de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie qui sont inclusifs, adaptés aux besoins et résilients;».

Le Président (original anglais)

Je déclare à présent ouverte la discussion sur les résultats des travaux du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie.

M. Bello III Ministre du Travail et de l'Emploi (Philippines), s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique et du groupe de l'Asie et du Pacifique (original anglais)

Nous félicitons tous les mandants tripartites qui ont travaillé ensemble sans relâche à l'élaboration de ce train de conclusions exhaustif concernant les politiques, systèmes et cadres pertinents pour assurer un développement des compétences et un apprentissage tout au long de la vie qui soient inclusifs, adaptés aux besoins et résilients.

Ces conclusions traduisent la vision de la communauté internationale, telle qu'elle a été exprimée avec force dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail et l'Appel mondial à l'action de l'OIT en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19.

L'avenir du travail sera placé sous le signe du progrès technologique et, au premier chef, de la numérisation du travail, qui est déjà en bonne voie. Si elle présente plusieurs avantages pour les travailleurs à travers le monde, cette évolution comporte également son lot de perturbations et d'inégalités. Nul ne peut nier que les perturbations et les inégalités associées à un marché du travail de plus en plus numérisé ont été aggravées par le déferlement de la pandémie de COVID-19.

Les pays du monde entier ont besoin non seulement d'un mécanisme robuste de protection sociale qui ne laisse personne de côté, mais aussi de politiques, de systèmes et de cadres solides pour le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, afin de doter leurs travailleurs des compétences, des aptitudes et des qualifications qui leur permettront d'aller de l'avant et de relever les défis toujours plus nombreux de notre monde du travail. De fait, des solutions d'apprentissage inclusives, souples, innovantes et tenant compte des considérations de genre sont essentielles pour faire en sorte que le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie contribuent à remédier aux perturbations et aux inégalités existant sur le marché du travail mondial. Nous sommes donc très heureux que cette nécessité soit pleinement reconnue dans les conclusions. En particulier, nous nous félicitons que les conclusions mettent en avant les objectifs suivants: l'intégration du développement des compétences et de la protection sociale; la fourniture d'une assistance pour renforcer la capacité des partenaires sociaux, aux niveaux national et régional, de contribuer de manière effective aux systèmes de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie; l'intégration de stratégies d'éducation et de formation dans les politiques actives du marché du travail afin de faciliter l'acquisition et l'actualisation des compétences et le perfectionnement professionnel; l'intégration de parcours d'apprentissage adaptables dans des cadres nationaux de certification favorables à la transférabilité des compétences des travailleurs des économies formelle et informelle; et la mise en œuvre d'un système solide pour la reconnaissance des qualifications complètes ou partielles, y compris les microqualifications, qui ont été acquises dans le cadre de tout apprentissage antérieur, aussi bien formel que non formel ou informel.

Nous constatons avec satisfaction que les conclusions soulignent aussi l'importance d'une approche systématique et coordonnée, adoptée ou renforcée sur la base du dialogue social et de la coopération tripartite et multipartite, lors de l'élaboration des politiques, stratégies et programmes relatifs au développement des compétences et à l'apprentissage tout au long de la vie. Nous encourageons en conséquence les États Membres à mettre l'accent sur le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie au niveau national, dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent, ce qui sera gage de durabilité et permettra d'assurer la fourniture d'un appui technique par le Bureau international du Travail.

Enfin, les conclusions ouvrent opportunément la voie à l'élaboration, pour 2022 et les années suivantes, d'une stratégie de l'OIT en matière de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie qui soit cohérente, inclusive et tienne compte des considérations de genre; elles réaffirment en outre l'engagement commun des mandants tripartites de l'OIT à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Partant, nous, les gouvernements du groupe de l'Afrique et du groupe de l'Asie et du Pacifique, souscrivons pleinement à l'adoption des conclusions proposées.

M. Essah

Gouvernement (Nigéria), s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique (original anglais)

Le Nigéria est heureux de prononcer ce discours au nom du groupe de l'Afrique et s'associe à la déclaration interrégionale faite au nom de celui-ci et du groupe de l'Asie et du Pacifique par le ministre du Travail des Philippines, M. Silvestre Bello III, qui est l'actuel président du groupe gouvernemental. Nous félicitons le secrétariat ainsi que la présidente de notre groupe de travail, Son Excellence l'Ambassadrice de l'Ouganda, les vice-présidentes employeuse et travailleuse, tous les porte-parole régionaux et les observateurs pour leur excellente coopération, leur participation constructive et la souplesse dont ils ont fait preuve en contribuant au bon déroulement de ce second volet de la 109^e session de la Conférence internationale du Travail, afin de nous permettre d'aboutir à des conclusions acceptables sur un développement des compétences et un apprentissage tout au long de la vie qui soient inclusifs, adaptés aux besoins et résilients.

Le résultat de nos délibérations témoigne de notre détermination commune à répondre aux défis pressants que posent le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, à une époque où le monde du travail connaît de profondes transformations sous l'action des progrès technologiques et de la pandémie de COVID-19. Il est clair que la réaffirmation, par l'adoption des conclusions proposées, de notre engagement à assurer un meilleur avenir du travail vient renforcer l'élan créé par la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail et l'Appel mondial à l'action de l'OIT en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19. À cet égard, la mise en œuvre des présentes conclusions sera essentielle pour réaliser un développement durable et la justice sociale, tout en garantissant la prospérité économique et le travail décent pour tous.

Pour le groupe de l'Afrique, l'une des idées fortes qui se dégagent des débats de notre groupe de travail est qu'il est nécessaire de lever les obstacles privant les groupes les plus vulnérables, en particulier dans l'économie informelle, d'un accès équitable au développement des compétences, et nous espérons que la mise en œuvre de ces conclusions sera porteuse d'assistance, de perspectives et de possibilités pour toutes les personnes, notamment dans les pays en développement.

Nous tenons également à souligner l'importance de notre collaboration à tous, gouvernements, employeurs, travailleurs et autres parties prenantes, qui œuvrons aux niveaux national, régional et mondial. Le groupe de l'Afrique se réjouit de coopérer encore avec chacun d'entre vous, et en particulier avec l'OIT, pour fournir le cadre stratégique et l'appui technique requis, s'agissant entre autres de mobiliser des ressources, de nouer des partenariats mondiaux et d'intensifier les campagnes de promotion en faveur de la ratification des normes internationales du travail concernées, afin de faire en sorte que les idéaux exprimés dans ces conclusions deviennent réalité.

L'Afrique est plus résolue que jamais à exploiter ses dividendes démographiques pour constituer un vivier de jeunes travailleurs compétents en investissant davantage dans des établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels qui soient de qualité afin de réduire le chômage, conformément à la vision formulée par l'Union africaine dans son Agenda 2063 intitulé «L'Afrique que nous voulons». Nous continuerons d'accélérer le développement de nos abondantes ressources humaines, d'investir dans la science, la

technologie et l'innovation et d'accroître l'accès à l'enseignement supérieur et tout au long de la vie, en capitalisant sur la révolution numérique et les connaissances mondiales, en sensibilisant de nombreux individus et professionnels simultanément en de multiples endroits, et en développant des programmes pertinents et de qualité pour combler les déficits de compétences dont souffre notre économie.

C'est dans cet esprit que l'Afrique renforcera ses institutions de développement des capacités, en collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT à Turin. Le continent africain sera ainsi en mesure de fournir le personnel hautement qualifié dont ont besoin nos marchés du travail en constante mutation.

L'adoption de ces conclusions et leur transmission au Conseil d'administration à fin d'exécution concourront à l'action menée en vue de parvenir à une reprise durable, laquelle ne sera possible sans l'établissement d'une solide réserve de travailleurs compétents et sans l'intégration du développement des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie dans les politiques et programmes de l'OIT. Nous sommes fermement convaincus que ces conclusions témoignent de notre détermination à reconstruire en mieux et à œuvrer pour rendre notre société plus forte, plus juste et plus inclusive. L'Afrique souscrit donc à l'adoption de ces conclusions proposées.

M. Gao

Gouvernement (Chine), s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique (original anglais)

Le groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC) s'associe à la déclaration des Philippines qui concerne toute la région, mais tout d'abord, permettez-nous de saluer à notre tour l'adoption de la résolution proposée par le Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie. Nous sommes sincèrement reconnaissants à tous les membres du groupe de travail pour leurs efforts et l'énorme travail qu'ils ont accompli ces dernières semaines sur cette question importante. Nous adressons en particulier nos remerciements les plus vifs à la présidente du groupe de travail, Son Excellence M^{me} Eunice Kigenyi, pour sa capacité à diriger les débats et son sens de la diplomatie qui nous ont permis de nous acquitter d'une tâche difficile et d'atteindre notre objectif. Nous remercions cordialement aussi les porte-parole des gouvernements et des partenaires sociaux pour leur esprit de compromis et leur détermination à parvenir à un consensus sur un appel déterminé à l'action engageant l'OIT et ses mandants à redoubler d'efforts dans le domaine du développement des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie. Enfin, nous tenons à dire combien nous sommes reconnaissants au Bureau pour le travail remarquable qui a été réalisé, notamment par le personnel technique et les interprètes. Sans le soutien du Bureau, nous n'aurions pas fait tout ce que nous sommes parvenus à faire.

Le GASPAC soutient l'adoption par la Conférence de la résolution proposée par le groupe de travail. Il est fermement convaincu que le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie sont de formidables moyens de soutenir une reprise solide au sortir de la crise du COVID-19 et de progresser vers la réalisation de la justice sociale, du travail décent et du développement durable dans le monde du travail. Nous nous félicitons des recommandations relatives aux activités futures de l'OIT et formons le vœu qu'une discussion approfondie et constructive se tiendra à la 346^e session du Conseil d'administration sur une stratégie en matière de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie qui soit cohérente, inclusive et tienne compte des considérations de genre. Pour

conclure, le GASPAC saisit l'occasion de réaffirmer son engagement à collaborer et à coopérer avec tous les mandats de l'OIT pour avancer ensemble sur cette question importante.

M. Solano Chacón

**Gouvernement (Costa Rica), s'exprimant au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes
(original espagnol)**

Le Costa Rica fait cette intervention au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC).

Le GRULAC salue l'engagement et la volonté dont a fait preuve le Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, pour souligner que les défis et les perspectives dans ce domaine exigent une approche centrée sur l'humain, sachant que celle-ci est indispensable pour dynamiser la croissance et le développement des talents humains dans les économies et sur les marchés du travail frappés par la pandémie de COVID-19.

Pendant les séances de travail, nous sommes parvenus à démontrer que les mesures qui devront être adoptées à l'avenir ne doivent pas seulement s'inscrire dans le cadre du dialogue social, du travail décent et de la coresponsabilité des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, mais qu'elles doivent également avoir pour objectif de réduire les écarts d'accès à l'éducation, la fracture numérique et les disparités entre hommes et femmes, et de résoudre les problèmes d'accès de différentes catégories de personnes, en mettant l'accent surtout sur les personnes en situation de vulnérabilité.

À cette fin, il est essentiel d'adopter une approche globale et systémique afin de connecter le développement des connaissances et l'apprentissage avec les besoins du marché du travail, en tenant compte des perspectives des employeurs et des travailleurs, l'objectif étant de mettre en place une formation solide et pertinente, en faisant également en sorte de garantir à tous les travailleurs un traitement équitable, l'égalité des chances et un travail décent.

Le GRULAC reconnaît que, pour l'avenir du monde travail, notre défi sera principalement de promouvoir des économies et des sociétés plus productives, respectueuses de l'environnement, inclusives et résilientes. Pour y parvenir, nous comptons sur le soutien de l'OIT à ses États Membres et aux partenaires sociaux pour que nous puissions mettre sur pied une stratégie mondiale de promotion d'un développement juste, équitable et efficace des compétences, qui prenne en compte la diversité des populations, des réalités sociales et des modèles de développement productif de nos pays.

Ce qui est apparu clairement à l'issue de cette étape de discussion enrichissante au cours de laquelle des visions différentes de la question ont pu être appréciées, c'est que l'apprentissage et l'éducation doivent être envisagés comme un droit essentiel pour le développement de toute personne et que, en conséquence, ils doivent être dispensés en respectant tous les droits fondamentaux des personnes ainsi que l'accès au travail décent.

M. Devčič

**Gouvernement (Slovénie), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres
(original anglais)**

Je m'exprime au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats à l'adhésion, ainsi que la Norvège, pays

membre de l'Association européenne de libre-échange et de l'Espace économique européen, s'associent à cette déclaration.

Nous remercions chaleureusement la présidente et les vice-présidentes du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que le Bureau, d'avoir travaillé sans relâche au cours des deux semaines et demie écoulées. Nous tenons également à remercier les interprètes et les traducteurs pour les efforts remarquables qu'ils ont déployés afin de faciliter nos travaux.

Nous savons gré aux partenaires sociaux et à tous les autres mandants pour leur participation constructive et leur engagement lors de ce dialogue mondial et de la recherche d'un consensus sur les présentes conclusions, qui méritent d'autant plus d'être salués que cette configuration virtuelle était inédite. Nous reconnaissons qu'il était essentiel que la présente session de la Conférence internationale du Travail ait lieu et que les différents groupes de travail puissent poursuivre leurs travaux, malgré les retards ou réorganisations imposés par la pandémie.

Nous ne doutons pas que les conclusions du groupe de travail sur les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie que nous adoptons à la présente séance marquent une avancée importante dans la discussion que nous menons sur cette question, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 – notamment aux fins des cibles relatives aux objectifs de développement durable 4, 5 et 8 – et à nos engagements communs au titre de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail et de l'Appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19, que nous avons adopté en juin dernier.

Alors que cette 109^e session de la Conférence internationale du Travail touche à sa fin, nous réaffirmons notre engagement à atteindre ces objectifs et sommes fermement convaincus que l'investissement dans les compétences et dans l'apprentissage tout au long de la vie est un investissement dans l'humain et, par extension, dans l'avenir. L'UE et ses États membres reconnaissent et appuient le rôle central que joue l'OIT en aidant ses Membres à élaborer des systèmes de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie ou à améliorer leurs systèmes existants de façon à les rendre toujours plus inclusifs et accessibles à tous. Nous saluons les mesures énoncées dans les conclusions qui, tout en renforçant le rôle directeur de l'OIT en la matière, l'exhortent à concevoir pour la période 2022-2030 une stratégie cohérente, inclusive et tenant compte des considérations de genre, à intensifier ses efforts en faveur de la collaboration au sein du système multilatéral et à étendre ses activités de renforcement des capacités en coopération avec ses Membres et à leur intention.

Nous formons le vœu que l'adoption de ces conclusions aujourd'hui, lors de cette dernière séance plénière de la Conférence, ait pour effet de mettre en lumière à quel point il est fondamental de concevoir des systèmes de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie qui soient solides, résilients, adaptables et qui soient inclusifs et accessibles à tous, y compris aux groupes vulnérables et aux personnes en situation de handicap, et combien il est important d'investir dans de tels systèmes. Nous espérons que de tels systèmes permettront aux individus de réussir les nombreuses transitions qu'ils sont susceptibles de connaître au cours de leur vie, notamment dans les domaines du numérique et de l'écologie. Nous avons hâte de reprendre nos travaux lorsque le moment sera venu d'élaborer la stratégie de l'OIT sur le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie pour la période 2022-2030, ainsi que lors de la discussion sur les apprentissages qui doit avoir lieu prochainement, en 2022 et 2023, en vue d'une action normative.

M^{me} Lara Povedano

Ministre du Travail et de la Sécurité sociale (Costa Rica)
(original espagnol)

La délégation gouvernementale du Costa Rica tient à saluer les efforts déployés par le secrétariat pour tenir compte des difficultés et des perspectives différentes que représentent selon les régions du monde le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie. Ces deux domaines sont en soi un défi pour les pays, dont les réalités, notamment sur le plan économique, ne sont pas les mêmes et diffèrent encore plus aujourd'hui en raison des conséquences négatives de la crise causée par la pandémie de COVID-19.

Nous soutenons fermement les actions proposées en vue d'améliorer les systèmes de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie, condition essentielle à la promotion de politiques publiques inclusives propices à davantage d'équité et d'égalité qui contribuent à l'élimination de la discrimination entre hommes et femmes et au renforcement des capacités des enseignants et des établissements de formation.

Il est impératif de faire du droit à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie un droit fondamental des travailleuses et des travailleurs, en particulier de ceux que les inégalités pénalisent, tels que les femmes, les personnes en situation de handicap, les jeunes, les migrants, les réfugiés, les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine, pour ne citer que quelques exemples parmi tant d'autres.

Nous sommes convaincus de la nécessité de repenser les systèmes de développement des compétences afin de mettre en adéquation l'offre de formation et la demande de compétences sur le marché du travail actuel, et nous sommes conscients que l'ampleur du travail informel ajoute aux difficultés existantes dans ce domaine. Nous nous félicitons que les conclusions mettent l'accent sur l'appui que l'OIT pourrait apporter aux gouvernements afin de les aider à prendre des mesures appropriées pour accompagner la nécessaire transition vers l'économie formelle, remédier à la fracture numérique et exploiter les nouvelles technologies sans que cela ait des conséquences négatives sur les populations vulnérables ni sur les très petites, petites et moyennes entreprises ou les entreprises situées dans des zones défavorisées pour des raisons liées à la connectivité ou au territoire.

Nous estimons que les conclusions mettent en évidence la nécessité de placer l'emploi productif et le travail décent au cœur de la reprise sociale et économique, ce qui suppose de coordonner les politiques de l'emploi avec les politiques de développement et de transformation des systèmes de production.

Alors que s'achève cet important forum international, nous tenons à souligner l'appel lancé en faveur de la mise en place de politiques et de mesures de reprise économique qui soient centrées sur l'humain, ainsi que la nécessité qui en découle de renforcer, d'adapter et de moderniser les systèmes de développement des compétences et de formation moyennant une approche résiliente, durable et inclusive qui tire parti des vertus du dialogue social. Nous adressons nos remerciements et nos félicitations à toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de cet accord de portée mondiale.

Résolution concernant les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie: adoption

Le Président (original anglais)

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, nous allons à présent procéder à l'adoption de la résolution proposée, laquelle contient les conclusions de la discussion générale concernant les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie que le groupe de travail soumet à la Conférence et dont le texte figure dans le *Compte rendu des travaux*, n° 10A.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte la résolution proposée?

(La résolution est adoptée.)

Le Président (original anglais)

Au nom de la Conférence, je tiens à exprimer notre sincère gratitude aux membres du groupe de travail et du secrétariat et à les féliciter pour cette réalisation majeure, qui ouvre la voie à l'action stratégique que notre Organisation doit mener pour faire en sorte que le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie répondent aux objectifs de développement durable. La Conférence dans son ensemble vous remercie de votre engagement et des efforts inlassables que vous avez déployés pour mener à bonne fin la mission du groupe de travail.

(La Conférence poursuit ses travaux en séance plénière.)